

Mise à jour novembre 2019

Choisir une thématique...
La faire vivre...

Réf : SF 19 EDH 15

S'engager pour les droits des enfants

*Livret pédagogique
niveau primaire et collège*



*Commission
éducation aux droits humains*

Édito

En tant qu'êtres humains, les enfants peuvent se prévaloir de tous les droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de ceux énoncés par des traités et textes inspirés de cette déclaration. Parmi les plus élaborés, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 par les Nations unies offre une protection spéciale à l'enfant et tient compte de ses besoins spécifiques.

Amnesty International France, par le biais de la commission éducation aux droits humains, s'était associée en 2013 à Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty, pour sensibiliser les jeunes aux droits humains. Ce compagnonnage a permis à des jeunes de toute la France de travailler sur les valeurs que nous défendons, tout en suivant la course.

En 2019, la CIDE doit encore et toujours être défendue, 30 ans n'ont pas suffi à protéger les enfants du monde entier. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à la faire vivre, à imposer ses articles. Un travail avec les enfants d'abord, mais aussi les adolescents, en milieu scolaire et non scolaire, est indispensable pour que chacun prenne conscience de ces droits et les fasse respecter. Naturellement, cette prise de conscience doit se faire aussi en chacun de nous, quel que soit son âge.

Vous trouverez, dans ce livret, des informations actualisées, des exemples concrets et des pistes pédagogiques adressés à tous les acteurs de l'éducation des jeunes. Intervenant en éducation aux droits humains, animateur en centre de loisirs ou enseignant à l'école, chacun trouvera de quoi nourrir un projet vivant. Un projet d'art posté est également mis en place pour 2019-2020, pour faire vivre les droits de l'enfant à travers des courriers, des expositions et une implication des militants et des éducateurs.

Bon courage à toutes et à tous !

*Les membres de la
commission éducation aux droits humains*

Sommaire

S'engager avec Amnesty International	p 3
Amnesty International et les droits de l'enfant	p 4
Les droits de l'enfant dans les textes	p 5
Les droits de l'enfant : état civil	p 7
Les droits de l'enfant : discrimination	p 9
Les droits de l'enfant : éducation	p 11
Les droits de l'enfant : travail	p 13
Les droits de l'enfant : santé	p 15
Les droits de l'enfant : violences	p 17
Les droits de l'enfant : conflits armés	p 19
Les droits de l'enfant : expression	p 21
Les droits de l'enfant : pistes pédagogiques	p 23

Illustrations couverture :

Affiche réalisée par des élèves de
CM1 - CM2
École J. Ermel
22430 Erquy

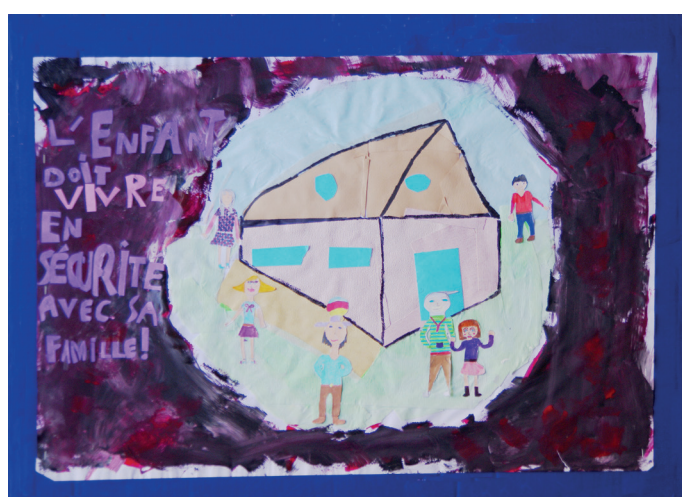
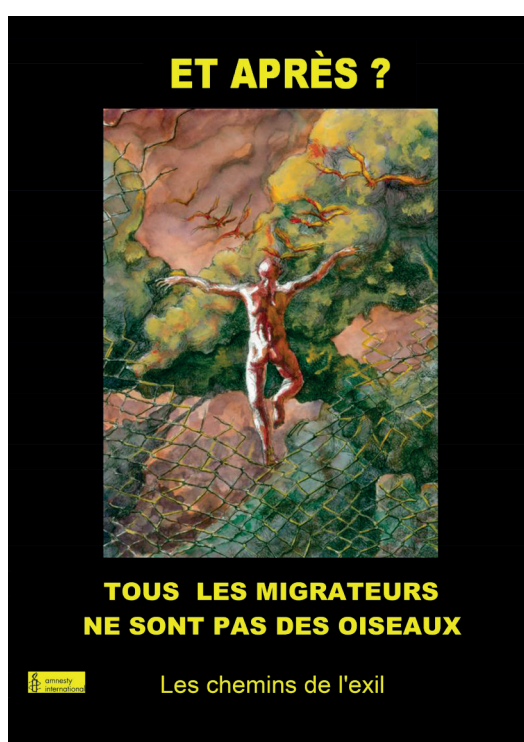
S'engager avec Amnesty International



En 2005, Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty International, a souhaité s'associer à la commission éducation aux droits humains pour porter des valeurs d'engagement et de militantisme dans sa Transat.

Ce fut l'occasion de réaffirmer certains combats (protection des droits des enfants, lutte contre les discriminations, réflexion sur le parcours des migrants), avec des publics jeunes et aussi de les amener à la fois à réfléchir à ces problématiques et éventuellement à s'engager pour elles.

Dans le cadre de ce projet, des élèves du primaire, du secondaire et des lycéens ont réalisé des affiches illustrant certains de ces thèmes. Voici quelques photos de l'exposition réalisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Amnesty International France en 2014.



Amnesty International et les droits de l'enfant



Dénoncer

Sur 7 milliards d'êtres humains, un tiers sont des enfants.

Des milliers d'entre eux sont victimes de violations des droits humains et des droits de l'enfant inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

Agir

En France, la commission droits de l'enfant, créée en 1987, informe et sensibilise les personnes et les organisations spécialistes de l'enfance aux graves violations des droits humains et des droits de l'enfant (torture, détention arbitraire ou excessive, peine de mort, violences sexuelles, enfants-soldats...).

Elle s'efforce aussi de diffuser auprès des autorités politiques concernées et des médias les informations recueillies sur les violations des droits de l'enfant.

Diffuser et promouvoir

Rapports, communiqués de presse et « actions urgentes »

Amnesty International publie et diffuse de nombreux rapports et ouvrages.

La Commission droits de l'enfant publie deux à trois fois par an une Lettre de la commission droits de l'enfant, apportant des informations concernant les droits de l'enfant. Elle rédige les livrets de commentaires des différentes expositions (travail des enfants, scolarisation des enfants roms, convention des droits de l'enfant), elle élabore et publie des dossiers thématiques ; enfants migrants, mineurs isolés, droit à l'identité.

Pour les enfants en danger qui ne peuvent attendre qu'Amnesty rédige un dossier s'entourant de toutes les précautions nécessaires, une chaîne d'« actions urgentes » se met en place. Amnesty International alerte un réseau de militants qui réagissent immédiatement par internet, fax ou courrier. La commission droits de l'enfant fait parvenir ainsi les actions urgentes concernant des enfants à plus d'une centaine de « relais enfant ».

Actions ou campagnes

Dans de nombreuses actions et campagnes menées par Amnesty International, un chapitre dénonçant les violations des droits de l'enfant est développé.

Chaque année, le 20 novembre, date anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, est pour Amnesty International l'occasion de relancer l'attention sur les droits de l'enfant.

Les droits de l'enfant dans les textes



Les enfants ont des droits affirmés par de nombreux traités internationaux, mais leur reconnaissance a été longue à s'établir. En tant que tels, ils sont énoncés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Aujourd'hui, un ensemble d'instruments internationaux précise les protections et les droits auxquels peuvent prétendre les enfants.

Principaux textes internationaux

Vers la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)

1924 Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur. » La Société des Nations reconnaît pour la première fois des droits spécifiques aux enfants.

1948 Déclaration universelle des droits de l'homme

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Les enfants ont droit « à une aide et une assistance spéciales. »

1959 Déclaration des droits de l'enfant

Pour la première fois, des pays de cultures différentes reconnaissent des principes universels et fondamentaux des droits de l'enfant.

1966 Pactes internationaux

Une protection contre l'exploitation et un droit à l'éducation pour les enfants.

1973 Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi

L'Organisation internationale du travail (OIT) fixe à 18 ans l'âge minimum de travail lorsque la santé, la sécurité ou la moralité de l'individu peuvent être compromises.

La reconnaissance des droits de l'enfant

1989 Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant est le premier texte international à reconnaître que les enfants sont des sujets de droit et des personnes dotées de libertés ;

C'est un texte contraignant pour les États qui regroupe les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels de l'enfant.

Une série de textes spécifiques

- 1999 Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- 2000 Protocole facultatif à la CIDE, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- 2000 Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- 2011 Protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications.

Autres textes relatifs aux droits de l'enfant

Textes régionaux sur les droits de l'enfant

- 2007 Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- 1999 Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- 1996 Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;
- 1994 Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes.

Éducation et Développement

- 1990 Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous ;
- 1986 Déclaration sur le droit au développement.

Enfants dans la guerre et droit international humanitaire

- 2007 Les Principes et les engagements de Paris relatifs à la protection des enfants contre les utilisations et les recrutements illégaux par des groupes ou des forces armés ;
- 1977 Protocole I aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Articles concernant la protection des enfants) ;
- 1977 Protocole II aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Article 4 concernant la protection des enfants) ;
- 1951 Convention relative au statut des réfugiés ;
- 1949 Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Enfant et non-discrimination

- 1995 Déclaration de Pékin sur la promotion des femmes et des filles en Asie ;
- 1979 Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- 1965 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Autres textes

- 1993 Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;
- 1990 Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté ;
- 1980 Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

Source : Le portail des droits de l'enfant www.droitsenfant.com

Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Source : https://www.droitsenfant.fr/liste_cide.htm

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant est entrée en vigueur le 7 septembre 1990. Aucun autre traité international relatif aux droits de l'homme n'a suscité un tel consensus de la part des États.

Sur les 197 États souverains et indépendants reconnus par les Nations Unies, 196 ont ratifié la Convention.

Seuls les États-Unis d'Amérique l'ont signée mais pas encore ratifiée.

Les droits de l'enfant

État civil



Le droit à un nom et à une nationalité est bien établi dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Toutefois la naissance de près de 203 millions d'enfants de moins de 5 ans n'a jamais été enregistrée. L'Asie abrite plus de la moitié de ces enfants (59 %), tandis que 37 % habitent en Afrique subsaharienne. Les 4 % restants vivent dans d'autres régions. Le pourcentage d'enfants enregistrés est supérieur à 90 % dans l'ensemble des pays industrialisés et au sein de certains pays de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Les enfants non enregistrés sont en danger, car c'est grâce à l'acte de naissance qu'un État reconnaît l'existence d'un individu. L'acte de naissance permet de jouir des droits qu'un État peut offrir aux résidents sur son sol.

Pourquoi ces manques ?

Des facteurs géographiques

L'éloignement, l'absence de routes, le climat, l'urgence de certains travaux (agricoles...) peuvent retarder *sine die* l'enregistrement.

Des facteurs économiques et sociaux

La déclaration à l'état civil est payante dans de nombreux pays, donc inaccessible aux populations défavorisées. Dans certaines sociétés, en particulier rurales, la déclaration ne semble pas une démarche utile et même peut apparaître comme dangereuse, vécue comme une ingérence du pouvoir politique.

Des facteurs politiques

Selon l'UNICEF, il peut arriver que l'absence d'enregistrement des naissances soit délibérée. Les politiques discriminatoires visant à réduire autant que possible l'effectif officiel des minorités ethniques en excluant certains groupes de personnes ont des répercussions directes sur l'aide qui pourrait leur être fournie.

Des facteurs culturels

Aux réticences de certaines communautés, s'ajoutent des habitudes liées à l'histoire et aux coutumes. À Madagascar, où l'attribution d'un nom est considérée comme sacrée, le système civil d'enregistrement n'est pas toujours accepté par la population. En Chine, la tradition impose que l'enfant soit déclaré dans le village natal de la mère dans un délai de trente jours ce qui est la plupart du temps impossible pour les migrants.

Ce qui en découle

Sans état civil, l'individu est une « non-personne », sans nom, sans nationalité, évoluant dans l'illégalité et le non-droit, susceptible d'être victime de toutes sortes de violations sans aucun recours. Enregistré, l'enfant a une existence juridique et l'État a des devoirs envers lui, notamment :

- Accès aux soins de santé et à la vaccination, application des lois relatives à l'âge minimal en matière d'emploi, soutien à l'action visant à prévenir le travail des enfants ;
- Lutte effective contre le mariage forcé des filles avant qu'elles aient atteint l'âge légal ;
- Protection contre le service militaire ou la conscription des jeunes n'ayant pas l'âge légal ;
- Protection en cas de détention et vis-à-vis de l'application des peines ;
- Protection des enfants contre le harcèlement par la police et d'autres représentants de la force publique ;
- Reconnaissance du droit à une nationalité, au moment de la naissance ou ultérieurement ;
- Protection des enfants victimes de la traite : l'état civil favorise le rapatriement et le regroupement familial ;
- Obtention d'un passeport, ouverture d'un compte bancaire, obtention de crédit, participation aux élections ou recherche d'un emploi.

République dominicaine, État civil

Source : Amnesty International -
Rapport 2017/2018

Les migrants et leurs descendants sont victimes de discriminations de tous les instants.

En septembre 2013, la Cour constitutionnelle de la République dominicaine a rendu un arrêt qui a eu pour effet de priver de façon rétroactive et arbitraire de leur citoyenneté les Dominicains d'origine étrangère nés entre 1929 et 2010.

Cette décision touchait essentiellement les personnes d'origine haïtienne. La Loi 169-14, adoptée en mai 2014 sensée régler cette crise des personnes apatrides est hélas toujours mal appliquée et, fin 2017, près de 93 755 personnes se trouvaient encore sans nationalité.

Estonie

Source : Amnesty International
Rapport 2017/2018

Près de 80000 personnes résidant en Estonie (soit 7% de la population) demeurent apatrides; la grande majorité d'entre elles sont russophones. Les personnes apatrides bénéficient de droits politiques restreints.

Les initiatives prises par les autorités pour faciliter la naturalisation des enfants nés de parents apatrides n'ont pas abouti à l'octroi automatique de la nationalité estonienne à la naissance.

L'Estonie manque ainsi à ses obligations aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU).

Mineurs isolés : état civil, le parcours du combattant

Source : <http://www.infomie.net/spip.php?article1685>

De nombreux mineurs isolés étrangers arrivent en France dépourvus de tous documents d'état civil (acte de naissance, carte d'identité, passeport...). La possession de tels documents est un prérequis à l'accomplissement de nombreuses démarches administratives et civiles. Ils jouent un rôle clef dans les démarches des jeunes étrangers sollicitant une protection au titre de l'enfance en danger en France car ils permettent de témoigner de leur minorité.

Les démarches de reconstitution (normalement accomplies auprès des autorités consulaires du pays d'origine ou de l'OFPRA s'il s'agit d'un mineur demandeur d'asile) peuvent s'avérer difficiles, voire impossibles.

Aussi il ressort de la CIDE (Article 8 2°) comme de l'ordre public français (TGI Paris, 18 janvier 2006, n° 04/10188 et Instruction générale relative à l'État civil n° 273-1) que tout individu présent sur le territoire français, et plus spécifiquement les enfants, doit être mis en mesure de détenir des documents d'état civil. Donc, si malgré les démarches entreprises, le mineur ne parvient pas à prouver son état civil, une requête peut être présentée aux autorités judiciaires françaises afin qu'elles prononcent un jugement établissant les éléments liés à la naissance de cette personne (Articles 46 et 55 al. 2 du Code Civil).

Que faire ?

Les États réagissent

Comme le Burundi, des États d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie ont organisé des campagnes d'information sur la nécessité de l'enregistrement, mais aussi des campagnes de rattrapage tous les six mois, tous les deux ans...

Il reste cependant des problèmes liés aux lois de chaque État : ainsi en Chine on estime en 2012 à six millions le nombre d'enfants non déclarés du fait de la loi sur les migrants, de la politique de l'enfant unique... Ailleurs, des efforts sont faits : une loi oblige désormais les médecins roumains à enregistrer les bébés abandonnés à l'hôpital, et, au Cambodge, les registres d'état civil détruits sous le régime de Pol Pot sont en cours de reconstitution.

La société aussi

Dans certains pays, les parents ne mesurent pas l'importance que constitue la déclaration pour leurs enfants. Croyant qu'il ne s'agit que d'une simple formalité juridique, beaucoup d'entre eux ne prennent pas la peine d'accomplir cette procédure, d'où de nombreuses campagnes de sensibilisation sur ce sujet. Tout cela s'intègre à une politique générale de la famille.

Agir pour eux

Encourager l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté et de protection sociale qui soutiennent les familles en difficulté, faire évoluer les mentalités, mais aussi les législations en matière de protection sociale.

Les droits de l'enfant

Discriminations



L'article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que tout enfant a le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination, mais la réalité quotidienne pour des millions d'enfants est bien différente. Les États, dans leur lutte contre la discrimination dont sont victimes les enfants en situation difficile, doivent répondre à une triple obligation : respect, protection et satisfaction des droits.

Pourquoi des discriminations ?

Des causes liées au sexe

C'est la discrimination la plus persistante et la plus étendue, dès la naissance, voire avant (la Chine et l'Inde connaissent un déséquilibre peu naturel filles/garçons de moins de cinq ans au profit de ces derniers). Dans les sociétés en difficulté économique, on aura facilement tendance à donner moins de nourriture, moins de ressources financières, moins d'éducation, mais plus de tâches domestiques aux filles. Quand elles ont accès à l'éducation, les stéréotypes sexuels et les pratiques discriminatoires persistent, ce qui explique entre autres que moins d'une fille sur deux va à l'école dans les pays émergents.

Des causes liées au handicap

32 millions d'enfants handicapés ne sont pas scolarisés dans les pays à faible et moyen revenus. Ils sont exclus des jeux, de l'école et de toute forme d'apprentissage. Pour eux, accéder à l'éducation représente la seule chance de pouvoir se construire un avenir (<https://handicap-international.fr/fr/school4all>).

Des causes liées à la société

Il y aurait plusieurs millions de personnes victimes d'une discrimination parce qu'elles sont nées dans une caste (classe sociale) marginalisée. En Inde, la majorité des enfants travaillant sous contrainte appartient aux castes inférieures. La société refuse parfois aux jeunes atteints ou orphelins du SIDA l'accès aux services de santé, à l'éducation ou au logement.

Des causes liées à l'origine ethnique

Les populations autochtones, les migrants (dans leur pays ou ailleurs), les populations roms sont autant d'exemples de discriminations dont les enfants sont les premières victimes.

Ce qui en découle

En touchant les enfants, les diverses discriminations s'attaquent à l'avenir de chaque société. Elles lèsent les enfants et leur entourage, mais elles obèrent aussi le fonctionnement de la société dans son ensemble :

- Les enfants non éduqués auront plus de difficultés pour soigner leurs propres enfants et suivre leur scolarité ; en outre, ils ne peuvent pas exprimer leurs potentialités ;
- La discrimination envers les filles se répercute sur l'image des femmes et de leurs rôles dans la société ;
- Les enfants handicapés ont trois ou quatre fois plus de risques d'être victimes de délaissement ou de violences physiques, sexuelles ou psychologiques ;
- En raison d'une éducation lacunaire ou inadaptée, les populations vulnérables sont souvent mal protégées, victimes d'abus, elles perdent leurs racines ;
- Confrontés à la discrimination, les enfants des minorités autochtones tendent à être moins souvent enregistrés à la naissance, à être en plus mauvaise santé, moins souvent inscrits à l'école et plus vulnérables à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Slovaquie

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

En 2015, la Commission européenne engage une procédure contre la Slovaquie pour discrimination et ségrégation systématique des enfants roms. En 2016, des modifications sont donc apportées à la loi sur l'éducation. Pourtant les enfants roms semblent encore anormalement relégués dans des établissements scolaires « spéciaux » pour enfants atteints d'un handicap léger. En 2016, l'école primaire de la rue Hollého de Žilina est fermée pour raison de ségrégation ethnique. Toutefois cette fermeture et la répartition des élèves roms dans d'autres établissements ne sont assorties d'aucune mesure d'accompagnement (soutien aux enfants en particulier pour pallier les frais de transport). Par ailleurs, des parents d'élèves des écoles d'accueil manifestent leur hostilité à la scolarisation de ces élèves roms aux côtés de leurs propres enfants.

Témoignage

« Mon peuple a été privé des nombreux droits reconnus aux êtres humains : la santé, l'éducation, les loisirs. Ils ont le droit de vivre dans la dignité. »

Kāhu Pataxó vit au Brésil, dans le village autochtone de Pataxó de Coroa Vermelha

Ce témoignage reflète hélas une réalité vécue par un grand nombre d'enfants issus de minorités à travers le monde. Corruption, exploitation, domination et discrimination représentent des obstacles qu'ils doivent surmonter quotidiennement. Ces enfants vulnérables et isolés voient ainsi leurs droits élémentaires bafoués sans être juridiquement armés pour les faire respecter.

Inde

Source : UNICEF - mars 2012
humanium.org - mai 2017

Dans certaines régions du monde, le déséquilibre entre les deux sexes prend des proportions alarmantes. En Inde, dans la catégorie d'âge des 0-6 ans, le nombre des filles est inférieur à celui des garçons de manière significative si l'on considère la moyenne nationale. Malgré les lois interdisant l'avortement sélectif, l'écart se creuse : alors qu'en 1991, on comptait encore 962 filles pour 1000 garçons, il n'y avait plus, que 914 filles en 2011, et 900 en 2016 pour 1000 garçons (dans les États du nord). Dans les régions qui ne présentent pas de pratiques discriminatoires, le taux de mortalité naturel parmi les petites filles de moins de 5 ans est de 10 à 20 pour cent plus faible que parmi les garçons.

Que faire ?

Les États réagissent

L'UNESCO a mis en place, sur le plan opérationnel, des programmes et des projets pour participer de manière concrète à l'éradication du racisme et de la discrimination sous toutes ses formes. Parallèlement, l'organisation a élaboré divers instruments internationaux définissant des principes, des concepts et des critères universels contre les discriminations.

La société aussi

En France, à l'école primaire, les élèves sont amenés à réfléchir sur l'estime de soi et l'interdiction absolue des atteintes à autrui. En cinquième, il est prévu d'identifier différentes formes de discrimination et d'en montrer les conséquences.

Agir pour eux

Amnesty International a travaillé avec des peuples autochtones et des organisations non gouvernementales pour parvenir à l'adoption en septembre 2007 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. De nombreuses autres associations mènent des actions dans ce domaine en France : le MRAP, la LICRA, SOS Racisme, le Secours populaire, la Croix rouge, l'ACE, ainsi que d'autres associations locales.

Les droits de l'enfant

Éducation



Les nouvelles statistiques du nombre d'enfants non scolarisés dans le monde révèlent que, malgré les efforts menés pendant des décennies pour scolariser tous les enfants, les progrès sont au point mort. Selon les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), environ 262 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans le monde (un sur cinq) ne sont pas scolarisés – un chiffre qui n'a guère évolué ces cinq dernières années.

En Afrique subsaharienne, un enfant, adolescent et jeune, sur trois n'est pas scolarisé - les filles étant plus susceptibles d'être exclues que les garçons. Pour un garçon sur 100 en âge de fréquenter le primaire, 123 filles sont privées du droit à l'éducation.

<http://uis.unesco.org/fr/> - 28 février 2018

Pourquoi des enfants non scolarisés ?

Des causes matérielles

L'éloignement de l'école, l'absence d'équipements séparés pour les filles, les dégâts causés par la faim sur les facultés cognitives, les frais de scolarité élevés... détournent les enfants de l'école. En outre, les filles sont souvent requises pour les travaux ménagers et les garçons pour le travail aux champs.

L'organisation de la société

Les enfants issus des classes les plus pauvres sont sous-représentés dans l'enseignement préscolaire, contrairement aux enfants des foyers plus favorisés, par exemple, en Côte d'Ivoire ou au Pakistan. En revanche le Mozambique ou l'Éthiopie s'attachent à réduire ces inégalités. Parmi les enfants scolarisés en Afrique subsaharienne, 10 millions abandonnent chaque année l'école (pauvreté, inadaptation des programmes et de l'enseignement...)

Le contexte politique

En même temps qu'ils compromettent les perspectives d'accélération de la croissance économique, de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, les conflits armés renforcent les inégalités, le désespoir et les rancœurs qui emprisonnent les pays dans la spirale de la violence. Dans les pays pauvres touchés par un conflit, 79 % seulement des jeunes sont alphabétisés, contre 93 % dans les autres pays pauvres. Les conflits armés détournent les fonds publics de l'éducation au profit des dépenses militaires.

Ce qui en découle

La scolarisation des enfants concerne la société tout entière, elle reflète ses insuffisances, ses inégalités, mais aussi ses possibilités de progrès.

- Trop souvent, les écoles sont utilisées pour renforcer les divisions sociales, l'intolérance et les préjugés qui conduisent à la guerre. Aucun pays ne peut espérer vivre dans la paix et la prospérité s'il ne construit pas une confiance mutuelle entre ses citoyens, en commençant dans les salles de classe ;
- Les femmes ayant suivi un enseignement secondaire sont davantage sensibilisées à l'importance de la nutrition, à la vaccination et à l'usage des médicaments augmentant ainsi les chances de survie de leurs enfants ;
- La qualité de l'éducation reste médiocre dans de nombreux pays. Des millions d'enfants sortent de l'école primaire avec des compétences en lecture, en écriture et en calcul très inférieures aux niveaux attendus. Ils sont donc moins armés pour résister aux manipulations, pour remplir leur rôle de citoyens ;
- En développant la durée et la qualité de la scolarité pour tous les enfants, les États travailleraient également à leur propre prospérité. C'est pourquoi ils devraient lutter également contre l'analphabétisme des adultes.

Espoir

Source : Amnesty International - Juin 2019

La Moldavie s'engage dans une démarche destinée à offrir une éducation aux droits humains de qualité dans le cadre d'un programme scolaire national. Amnesty International Moldavie n'est pas étrangère à cette approche pédagogique inédite. Elle y travaille depuis 10 ans avec le ministère de l'Éducation (près de 150 enseignants formés pour la seule année 2018). Sur la décennie, l'éducation aux droits humains (EDH) est passée du statut d'activité hors programme à celui de matière enseignée en option. Les programmes élaborés conjointement par AI Moldavie et le ministère sont éprouvés par une vingtaine d'écoles pilotes depuis 2017 et appliqués aujourd'hui dans plus d'une école sur 10. Selon des témoignages, l'approche des enseignants (certains initialement issus du système éducatif soviétique) sur, pour et par les droits humains par l'introduction de notions d'écoute, de bienveillance, change alors leur rapport aux autres, voire la résolution de problèmes scolaires.

Iran

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

Les minorités ethniques – Arabes ahwazis, Azéris, Baloutches, Kurdes et Turkmènes – sont toujours victimes d'une discrimination systématique, tout particulièrement en matière d'éducation, d'emploi, de logement et d'accès aux fonctions politiques. L'état d'abandon économique dans lequel sont laissées les régions où vivent des minorités ethniques ne fait qu'accroître la pauvreté et la marginalisation.

Au Sistan-et-Baloutchistan, les habitants de nombreux villages ont indiqué ne pas avoir accès à l'eau, à l'électricité, à l'enseignement ni aux services de santé. Dans cette province extrêmement pauvre, les

taux d'analphabétisme chez les filles et de mortalité infantile demeurent très élevés. L'enseignement primaire et secondaire continue d'être assuré exclusivement en langue persane, ce qui contribue à un taux d'abandon de la scolarité plus élevé dans les zones habitées par des minorités ethniques.

Aller à l'école...

Résumé du film « sur les Chemins de l'école »

Sur le chemin de l'école, raconte les périples difficiles de quatre enfants pour aller à l'école et ainsi accéder au savoir et avoir de meilleures conditions de vie que leurs parents. Au Kenya, Jackson, 11 ans, doit marcher quinze kilomètres dans la savane avec sa petite sœur ; au Maroc, Zahira, 12 ans, met 4 heures à rejoindre son internat ; en Argentine, Carlos, 11 ans, et sa sœur traversent à cheval les plaines de Patagonie ; en Inde, Samuel, 11 ans, qui a perdu l'usage de ses jambes, est emmené à l'école par ses deux petits frères, qui poussent ou tirent son fauteuil roulant.

Que faire ?

Après les OMD pour 2015, bâtir un monde digne des enfants pour l'après-2015

Après 2015, les Objectifs de développement durable concernent quasiment toute la planète. Chaque enfant doit être partout placé au centre de ce nouveau programme. (Source : UNICEF 2015)

1. Mettre fin à la violence, à la négligence, à l'exploitation et aux sévices contre les enfants. Environ 1 milliard d'enfants de moins de 15 ans subissant régulièrement des châtiments corporels et un quart des filles âgées de 15 à 19 ans étant victimes de violences physiques, la violence contre les enfants est un problème universel.
2. Placer l'élimination de la pauvreté des enfants sous tous ses aspects au centre des efforts d'éradication de la pauvreté. Près de 570 millions de personnes de moins de 18 ans vivent en dessous du seuil international de pauvreté.
3. Renouveler l'effort mondial mené pour mettre fin aux décès évitables d'enfants et de mères. Les enfants des 20 % des ménages les plus pauvres risquent deux fois plus de mourir avant leur cinquième anniversaire que les enfants des 20 % des ménages les plus riches.
4. Accorder plus d'attention à l'adolescence. Trop souvent, les adolescents sont mis en danger par la violence, freinés par une absence d'éducation de qualité et incapables d'accéder aux services de santé indispensables.
5. Tirer parti de données crédibles pour créer et mettre en place des politiques capables d'améliorer la vie et l'avenir des enfants les plus défavorisés, les plus marginalisés et les plus vulnérables.
6. Briser le cycle de crises chroniques qui touchent les enfants. Quelque 230 millions d'enfants vivaient dans des zones de conflit en 2014, et beaucoup d'autres ont été touchés par des catastrophes provoquées par l'homme ou naturelles. Il est indispensable de renforcer la résilience.

Les droits de l'enfant

Travail



Le travail des enfants est une réalité qui ne concerne pas exclusivement les pays en voie de développement. Selon l'UNICEF et le BIT, 152 millions d'enfants continuent de travailler dans le monde dans des conditions dangereuses qui menacent leur santé, leur sécurité et leur bien-être, compromettant ainsi leur éducation, leur développement, voire leur vie.

Ils travaillent dans des mines et des carrières, au tissage de tapis ou font de la récupération dans les décharges, sont exposés aux produits agrochimiques, sont accroupis dans des postures invalidantes. Ils sont en situation de servitude pour dettes, isolés dans le service domestique ou encore maltraités dans le cadre du commerce sexuel.

Pourquoi tant d'enfants au travail ?

Parce que leur aide est essentielle à la famille

L'agriculture traditionnelle demande beaucoup de main d'œuvre. Les enfants travaillent au même titre que les adultes pour assurer la survie de la famille. Il arrive aussi que les enfants soient obligés de travailler dans l'industrie pour compléter le revenu familial. C'est parfois, mais rarement compatible avec la scolarisation.

Parce qu'ils doivent gagner eux-mêmes leur vie

Aujourd'hui on compte environ 215 millions d'enfants qui travaillent. Pour certains c'est une obligation, ils sont séparés de leur famille en raison de la pauvreté, de conflits, d'abandons... Ils occupent les emplois les moins qualifiés, parfois les plus dangereux et toujours les moins payés.

Parce qu'ils sont exploités, tenus en esclavage

Les enfants ont rarement des horaires spécifiques, leur salaire est souvent proportionnel à leur âge et non à leur tâche. Un grand nombre d'entre eux ne reçoit aucun salaire. Les enfants sont aussi très recherchés pour des particularités qui leur sont propres et qui sont très appréciées : taille, souplesse, habileté... et joli minois.

Parce qu'ils sont victimes du commerce

L'exploitation sexuelle des enfants est connue par le tourisme sexuel, mais est aussi alimentée par la demande locale. En outre, les familles qui « vendent » leurs enfants pour leur assurer une meilleure vie ignorent souvent le sort qui leur est réservé.

Ce qui en découle

Le travail des enfants les éloigne évidemment de l'école, mais aussi de la protection de leur famille, en les livrant souvent à des adultes qui, volontairement ou non, vont les détruire.

- Selon le BIT, les enfants qui travaillent accusent de graves retards de croissance, ils restent plus petits toute leur vie ;
- Beaucoup d'entre eux, du fait de leurs conditions de travail, sont exposés à des substances dangereuses (amiante, pesticides...) dont les effets se feront sentir bien plus tard ;
- Les enfants employés comme domestiques sont particulièrement exposés à des sévices : injures, coups, privation de nourriture, violences sexuelles...
- Ces conséquences, désastreuses pour les enfants, se répercutent également sur la société dans son ensemble : des enfants non scolarisés, abîmés dans leur développement physique et intellectuel, deviendront des adultes dont la participation effective à la marche de leur pays sera entravée.

12 juin 2019 : Journée mondiale contre le travail des enfants

Source : Organisation nationale du travail - <http://www.ilo.org/ipecc/Campaignandadvocacy/wdacl/lang--fr/index.htm>

Le nombre d'enfants en situation de travail des enfants s'élève à 152 millions. Dont 70% dans les métiers agricoles. Déjà en 2015, l'OIT déplorait que la moitié du travail des enfants s'effectuait pour des travaux dangereux. Toutefois ce nombre d'élevait à 168 millions ce qui illustrerait un infléchissement... La cible 8.7 des Objectifs de développement durable de l'ONU, établie par la communauté internationale appelle, elle, à éradiquer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025. Et l'année 2021 est proclamée Année internationale de l'élimination du travail des enfants.

Ouzbékistan

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

En Ouzbékistan, un décret présidentiel en date du mois d'août 2017 a officiellement interdit la réquisition des enfants, des jeunes scolarisés, des enseignants et des membres des professions médicales pour les travaux dans les champs de coton. Lors du discours qu'il a prononcé en septembre devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président Chavkat Mirziyoyev a reconnu que son pays avait recours au travail forcé dans le secteur du coton et s'est engagé à mettre fin à cette pratique. Des défenseurs des droits humains et divers observateurs indépendants ont néanmoins relevé des centaines de cas d'enseignants et de soignants contraints d'aller travailler dans les plantations de coton, dans des conditions déplorables. Dans certaines régions, des enfants ont été vus en train de récolter du coton, en dépit de l'interdiction décrétée au mois d'août.

Le travail des enfants aujourd'hui

<https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--fr/index.htm>

- Près de la moitié du travail des enfants (72 millions) se trouve en Afrique (soit 1 enfant sur 5); 62 millions dans la région Asie et Pacifique; 10,7 millions dans les Amériques; 1,1 million dans les États arabes et 5,5 millions en Europe et Asie centrale.
- Près de la moitié de ces enfants ont entre 5 et 11 ans; 42 millions (28%) ont entre 12 et 14 ans et 37 millions (24%) ont entre 15 et 17 ans.
- La prévalence du travail dangereux des enfants est la plus marquée chez les 15-17 ans. Néanmoins, jusqu'à un quart du travail dangereux des enfants (19 millions) est accompli par des enfants de moins de 12 ans.
- 88 millions d'enfants astreints au travail sont des garçons et 64 millions des filles. Les garçons représentent 58% de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants et 62% de tous les enfants accomplissant des travaux dangereux. Les garçons semblent être exposés à un plus grand risque de travail des enfants que les filles, mais cela est peut-être en partie dû à une sous-déclaration du travail des filles, en particulier dans les tâches domestiques.

Que faire?

Lutter contre la pauvreté

La crise économique mondiale a fragilisé les pays déjà en difficulté. Les adultes ont souvent perdu leur travail, les enfants, moins payés, les ont remplacés. Paradoxalement, les exigences de la Banque mondiale et du FMI ont également accru le travail des enfants en demandant aux pays endettés la réduction des dépenses publiques (enseignement, santé...). La lutte contre la pauvreté est le premier levier d'action.

Améliorer la scolarisation

Cela passe par la réduction des frais (inscription, uniformes...), par la construction d'écoles proches des habitants, par une adaptation de l'enseignement aux besoins de la population, par la formation des enseignants.

Appliquer les lois

La plupart des États ont des lois contre le travail des enfants, mais le tolèrent en tablant sur un avantage concurrentiel. La traite des êtres humains est interdite, la communauté internationale doit se donner les moyens de l'abolir de fait.

Encourager le commerce équitable

En garantissant des prix justes pour les petits producteurs, le commerce équitable rend le travail des enfants moins nécessaire. En outre, pour obtenir le label, les producteurs doivent respecter des pratiques commerciales justes et prohiber le travail des enfants. De plus, les bénéfices des coopératives sont souvent utilisés pour améliorer la vie de leur communauté (construction d'écoles, dispensaires, puits...).

Les droits de l'enfant

Santé



Selon l'UNICEF, près de 15 années d'efforts concertés autour des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont abouti à d'immenses progrès visant à donner à des millions d'enfants un meilleur départ dans la vie. Un enfant qui naît aujourd'hui bénéficie de bien meilleures conditions de vie qu'un enfant de la génération précédente. Il a une probabilité beaucoup plus élevée de se maintenir en vie au moins jusqu'à son cinquième anniversaire.

Mais, la lenteur et le caractère inégal des progrès enregistrés doivent inciter à poursuivre et intensifier les efforts. Plus de la moitié de ces décès sont dus à des maladies pouvant être évitées ou traitées au moyen d'interventions simples et peu coûteuses.

Pourquoi le non-respect de ce droit?

Des causes matérielles

Les centres médicaux, les dispensaires, les personnels de santé ne sont pas toujours en nombre suffisant et d'accès facile sur le plan géographique. Leur entretien n'est parfois pas assuré. L'accès aux médicaments peut s'avérer également problématique.

La pauvreté et la malnutrition sont des causes prégnantes de la mauvaise santé des enfants.

Des causes financières

Dans les pays disposant d'un système de sécurité sociale, la crise financière peut dissuader des malades d'origine modeste de se soigner en raison du coût restant à leur charge. Dans les autres pays, trop de malades n'ont tout simplement pas les moyens de financer la visite, les médicaments et les hospitalisations.

Des causes systémiques

Les obstacles peuvent se poser à différents niveaux : les politiques de santé publique, le système des soins de santé, le personnel de santé, mais également les patients eux-mêmes (coutumes, craintes, croyances...).

Ce qui en découle

Parmi les gens qui vivent avec moins de 1,90 dollar américain par jour dans le monde, près de la moitié sont des enfants. (Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/children-reducing-mortality>).

- En 2016, 2,6 millions d'enfants dans le monde sont morts durant leur premier mois de vie. Chaque jour, quelque 7000 nouveau-nés décèdent, ce qui représente 46% des décès d'enfants de moins de 5 ans survenant pendant la période néonatale. La période prénatale et le premier mois de vie sont les moments où le risque de mortalité est le plus grand. La santé des mères a des répercussions sur celle des enfants.
- Les enfants affaiblis par la faim ont beaucoup plus de mal que les autres à résister au paludisme, à la pneumonie, à la diarrhée, à la rougeole, et décèdent beaucoup plus facilement.
- Le taux mondial de mortalité des moins de 5 ans a chuté de 56% entre 1990 et 2016, passant de 93 décès à 41 pour 1000 naissances vivantes. Les progrès devront cependant s'accélérer dans plus d'un quart des pays du monde si l'on veut atteindre la cible des objectifs de développement durable (ODD) relative à la mortalité des moins de 5 ans d'ici à 2030.
- Même si, dans l'ensemble du monde, la baisse de la mortalité des moins de 5 ans s'accélère, il y a des disparités entre les régions et les pays. L'Afrique subsaharienne demeure la région du monde qui enregistre le taux de mortalité le plus élevé chez les moins de 5 ans : un enfant sur 13 y meurt avant l'âge de 5 ans. Des inégalités persistent aussi dans les pays suivant les zones géographiques et la condition socioéconomique.

Mortalité maternelle

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

Si le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 % entre 1990 et 2015 et si la proportion d'accouchements pratiqués en présence d'un personnel qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme) continue à augmenter, le taux de mortalité maternelle reste 15 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés.

Au Burkina Faso, en raison de la pénurie de matériel médical, de médicaments et de personnel dans les hôpitaux, les femmes et les nouveau-nés sont exposés à de graves risques de complications obstétricales, d'infection et de mort. Au moins 100 décès maternels sont recensés au cours des six premiers mois de l'année 2017 dans l'un des deux principaux hôpitaux publics de Ouagadougou. Dans l'un de ces hôpitaux, les sages-femmes, débordées, pratiquent jusqu'à 25 césariennes par jour et, faute de moyens, certaines patientes dorment à même le sol, parfois sans draps. Aucun progrès n'a été réalisé pour concrétiser l'engagement pris par le gouvernement en 2016 de relever l'âge légal du mariage pour les filles. Dans la région du Sahel (nord du pays), plus de 50 % des adolescentes âgées de 15 à 17 ans sont déjà mariées. Le taux de mutilations génitales féminines continue de diminuer, mais ces pratiques, quoiqu'illégales, demeurent répandues.

Au Venezuela, les bulletins du ministère de la Santé ont montré une hausse de la mortalité maternelle de 65,8 % entre 2015 et 2016, avec un total de 756 décès enregistrés en 2016, soit 300 de plus qu'en 2015.

Au Rwanda comme au Nicaragua ou en Bolivie, la mortalité maternelle est essentiellement due à des avortements illégaux opérés dans de mauvaises conditions. En juin 2019, l'UNICEF déplore qu'une femme et six nouveau-nés meurent toutes les deux heures au Yémen de complications pendant la grossesse ou l'accouchement.

Afrique de l'Ouest

Source : <https://www.voaafrique.com/>

L'Organisation ouest-africaine de la Santé va former pour la première fois 250 infirmiers pour lutter contre la mortalité infantile dans six pays d'Afrique où la qualité des soins mère-enfant reste « un défi majeur ».

« La formation en master en sciences infirmières et obstétricales (...) devrait nous permettre de disposer dans l'ensemble des six pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) au moins de 244 infirmiers, maïeuticiens et sages-femmes », a déclaré Jean-Jacques Kablan, coordonnateur de l'OOAS, chargée de la santé au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Que faire ?

En 2011, l'UNICEF indique plusieurs pistes pour améliorer le niveau sanitaire des populations les plus menacées, pistes toujours d'actualité dans l'ensemble :

- Identifier et traiter les enfants malnutris grâce au périmètre brachial qui permet de repérer ceux en danger, de mesurer l'état de malnutrition et de leur fournir l'aide alimentaire adaptée ;
- Conduire des campagnes de vaccination et de lutte contre la malnutrition ;
- Permettre un meilleur accès à l'eau potable notamment par la construction de puits, de systèmes d'assainissement dans les villages et les écoles ;
- Installer des centres de santé de proximité ;
- Inciter à éduquer les enfants et les parents aux règles d'hygiène ;
- Prévenir le VIH-SIDA et la transmission parent/enfant, prendre en charge les enfants malades et protéger les orphelins du VIH-SIDA.

Ces mesures sont naturellement liées à une lutte générale contre la pauvreté, pour la scolarisation de tous les enfants, ainsi qu'à la limitation des conflits armés avant leur extinction future.

Les droits de l'enfant

Violences



Le droit des enfants à la protection contre toute forme de violence est reconnu par la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais, selon l'UNICEF, ils sont encore un milliard à subir chaque année des actes de violence psychologique, physique ou sexuelle, tandis que toutes les cinq minutes un enfant est décédé en raison de la violence.

Des progrès réels ont été accomplis : de nombreux États disposent maintenant d'une loi visant à interdire la violence physique, psychologique et sexuelle et à assurer la protection des enfants victimes, mais il faut encore agir pour mettre fin à ce fléau.

Pourquoi sont-ils confrontés à la violence ?

Facteurs « humains »

La violence envers les enfants se rencontre absolument partout, de la famille aux établissements pénitentiaires. Elle semble ancrée dans la société. Une grande partie de la violence n'est pas connue, l'enfant qui en est victime peut se sentir honteux ou coupable et croire qu'elle est méritée. Il se tait.

Facteurs liés au contexte

Certains pays tolèrent les châtiments corporels. La crise et la pauvreté amènent parfois les adultes à des comportements violents. Les conflits, l'insécurité, la guerre sont autant de facteurs de violence qui atteignent les enfants, physiquement ou moralement. La pauvreté est un facteur aggravant : les enfants pauvres sont plus vulnérables, se tournent vers des adultes pour survivre.

Facteurs liés au sexe

Les mutilations génitales féminines visent les petites filles au nom de coutumes dont on ne connaît pas vraiment l'origine. Quand la société est perturbée, elles sont souvent les premières victimes (les petites domestiques et les violences sexuelles, les filles soldats, les fillettes des camps de réfugiés violées...). On peut aussi mentionner l'inceste. En outre, l'industrie du sexe a connu un fort développement, ainsi que les réseaux de trafiquants.

Ce qui en découle

La violence est de toute évidence plus fortement ressentie par les enfants, en devenir, et ceci influe sur toute leur vie. Qu'ils soient commis en famille ou dans les rues, les actes de violence ont de graves répercussions :

Sur l'enfant lui-même

Les enquêtes de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) montrent la fréquence de la violence subie par de nombreux enfants (châtiments corporels, comportements à la limite de la torture, viols...), entraînant blocages, souffrances, retards, voire inaptitudes.

Sur l'adulte futur

À quelles valeurs va se référer l'enfant victime de violence, à l'âge adulte ? Se construire dans la douleur, la peur, beaucoup n'y parviennent pas. D'autres vont reproduire ce qu'ils ont vécu, malgré les souffrances endurées jadis.

Sur la société

Quand la violence pèse sur un grand nombre, elle finit par envahir la sphère publique, les relations sont viciées, les valeurs subissent une dégradation. Pas de démocratie possible dans la violence, d'autres lois vont émerger. Quand la violence pèse seulement sur certaines personnes, ce sont alors des explosions imprévisibles, des frustrations individuelles ou communautaires qui sont à craindre.

Irlande

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

En mars, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a déploré que l'État n'ait pas ouvert une enquête indépendante, approfondie et efficace sur toutes les allégations faisant état d'atteintes aux droits humains subies par des femmes et des enfants dans les « blanchisseries des sœurs de Marie-Madeleine » – des établissements pour enfants et des foyers pour mères et nourrissons financés et contrôlés par les autorités entre les années 1930 et 1996. Le Comité des Nations unies contre la torture a formulé la même remarque dans ses observations finales concernant le deuxième rapport périodique de l'Irlande, publié en août. Dans un rapport rendu public en novembre, le médiateur de la République a condamné le refus opposé à certaines femmes qui avaient demandé à bénéficier du programme de réparation pour les atteintes subies dans les blanchisseries des sœurs de Marie-Madeleine.

Regroupement familial

Source : Amnesty International - Rapport 2017/2018

En Allemagne, le droit au regroupement familial pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire est resté suspendu toute l'année 2017. Cette restriction a eu des conséquences particulièrement négatives pour les réfugiés syriens, de plus en plus nombreux à obtenir une protection subsidiaire leur accordant moins de droits que le statut de réfugié plein et entier.

Au Danemark, les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire temporaire devaient attendre trois ans avant de pouvoir demander un regroupement familial.

En Finlande, le regroupement familial demeurait compliqué pour la majorité des réfugiés en raison d'obstacles pratiques et législatifs, notamment l'instauration d'un seuil de revenu minimum élevé.

En Suède, les demandeurs d'asile bénéficiant d'une protection subsidiaire ne pouvaient pas demander un regroupement familial. Lors de sa visite en octobre 2017, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a recommandé la levée de ces mesures.

Inde

Source : Amnesty International - Rapports 2015/2016 et 2017/2018

Le nombre d'infractions contre des enfants signalées en 2015 avait augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et plus de 106 000 cas de violence contre des enfants ont été recensés en 2016. Aux termes de nouvelles lois entrées en vigueur en janvier 2015, les autorités chargées de la justice des mineurs ont ordonné que les adolescents de 16 à 18 ans soient traités comme des adultes dans les cas de crimes graves. En juin, un conseil de justice des mineurs de Delhi a ordonné qu'un adolescent de 17 ans soit jugé comme un adulte dans une affaire d'accident de la circulation avec délit de fuite présumé. En août, à Delhi, les autorités ont ordonné de poursuivre comme un adulte un autre adolescent de 17 ans accusé de viol.

Que faire ?

En 2016, selon l'UNICEF, 535 millions d'enfants vivent dans des pays touchés par des conflits, des catastrophes naturelles, des épidémies ou d'autres urgences. 50 millions d'enfants ont été déracinés, et 28 millions d'entre eux ont été chassés de chez eux par la violence et les conflits. Des millions d'autres sont confrontés à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris à la traite des êtres humains et aux violences sexuelles. Les catastrophes naturelles et les répercussions des changements climatiques se font sentir partout dans le monde.

Ce sont toutes les composantes de la communauté humaine qui sont concernées, à tous les niveaux, les efforts sont donc importants et doivent converger :

- Éduquer les familles et les professionnels de l'enfance ;
- Dans les pays peu alphabétisés, privilégier le théâtre de rue, les caravanes...
- Mettre en place des centres d'écoute des enfants ou d'accueil selon les pays, afin de briser le silence ;
- Veiller au respect des textes, la CIDE, les Pactes, etc.
- Garder à l'esprit que la violence est souvent reproductible et s'attaquer aux racines sociales de la violence.

Les droits de l'enfant

Conflits armés



En associant conflits armés et enfants, on pense le plus souvent aux enfants-soldats, dont le sort est dramatique, mais ce ne sont pas les seules conséquences des conflits sur les enfants.

Les Nations unies et la communauté internationale utilisent l'expression « enfants et conflits armés » pour désigner les six violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit :

- Le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats ;
- Le viol et autres actes graves de violence sexuelle à l'encontre des enfants ;
- Le meurtre ou la mutilation d'enfants ;
- L'enlèvement d'enfants ;
- Les attaques contre des écoles ou des hôpitaux ;
- Le refus de laisser des enfants bénéficier de l'aide humanitaire.

Pourquoi si peu de protection ?

Causes liées à la guerre moderne

De nos jours, les combats ont lieu partout et la population civile se trouve donc au centre des hostilités. Par leur mobilité (école, courses, jeux...), les enfants sont souvent atteints par des tirs qui ne les visaient pas particulièrement. Quand les tirs sont intentionnels, ils révèlent la volonté de toucher l'ennemi au plus près, dans la même logique dévastatrice que les viols systématiques sur les femmes et les jeunes filles.

Causes liées à la nature des conflits

Souvent liés à un esprit de conquête de territoire, les conflits obéissent aussi à une logique de domination de l'autre, de celui qui n'a pas la même origine, la même religion, la même idéologie. Dans cette optique, les enfants sont encore au premier plan.

Causes liées aux armes

Les armes actuelles (bombes chimiques ou nucléaires) visent également des populations civiles comme ce fut le cas au Japon pendant la Deuxième Guerre mondiale ou au Vietnam. Les enfants sont encore une fois en première ligne et atteints dans leur développement futur. De même, ils sont les premières victimes des mines antipersonnel.

Cas particulier : les enfants-soldats

Ils s'enrôlent parfois pour gagner leur vie, mais le plus souvent sont enrôlés de force et utilisés comme éclaireurs, espions, esclaves sexuels et combattants. Le contexte de leur enrôlement rend le plus souvent tout retour en arrière impossible.

Ce qui en découle

Pendant les conflits, la vie des enfants est perturbée (santé, scolarité, sécurité...). De plus, ils peuvent être enlevés, servir de « boucliers humains », et plus généralement sont privés d'éducation suivie, d'accès facile à la santé. Leur développement physique et psychologique est perturbé. Leurs traumatismes entraveront leur vie d'adulte. Les suites des conflits pèseront également sur leur développement. La démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats sont particulièrement ardues et la société entière s'en trouve fragilisée.

La violence des conflits génère la fuite des populations civiles, privant ainsi les enfants de leurs repères, de leurs racines ; beaucoup se trouvent coupés de leur famille, enfermés dans des camps de réfugiés, errants et exposés à tous les dangers, voire se retrouvant mineurs isolés dans des pays lointains.

Enfants et conflits armés

Source : UNICEF - 2017

En Syrie, en Afghanistan, au Soudan du Sud comme au Yémen le mépris pour le droit de la guerre s'accompagne d'une violence aveugle contre les enfants. Aussi, depuis 2010, le nombre de cas confirmés par l'ONU d'enfants touchés par les conflits a-t-il considérablement augmenté. En 2017, plus de 10 000 cas d'enfants tués ou mutilés (blessure grave, permanente ou handicapante) lors d'un conflit ont été avérés.

En 2017, le nombre d'enfants recrutés par les forces armées est en augmentation. 299 en République centrafricaine, 1 049 en République démocratique du Congo. Le nombre de cas attestés de recrutement et d'exploitation d'enfants en République arabe syrienne (961) et au Yémen (842) se maintient à un niveau alarmant. En Somalie sur les 2 127 cas recensés, 1 600 enfants ont été enlevés par le groupe armé Al-Shabaab, essentiellement pour faire grossir ses rangs en utilisant ces garçons et ces filles au combat et dans des rôles d'appui. Toujours en 2017, ce nombre s'élevait à 1 221 au Soudan du Sud, où les premières démobilisations interviennent en avril 2018. Les enfants démobilisés peuvent alors suivre un processus de réintégration.

Toujours lors des conflits armés, écoles et hôpitaux sont la cible des belligérants. Ces attaques mettent les enfants en danger, perturbent leur processus éducatif et limitent leur accès aux soins. Ce qui peut entraîner des effets permanents sur leur éducation, leurs perspectives économiques et leur état de santé général. Aux Philippines, le siège de Marawi (mai-octobre 2017) a conduit à la destruction de plus de 20 écoles, limitant l'accès à l'éducation de plus de 22 000 enfants.

Au Nigéria, certains groupes armés tels que Boko Haram ciblent souvent les filles. Enlevées, violées, forcées d'épouser des combattants ou utilisées pour commettre des attentats suicides. Ainsi, en février 2018, le groupe a enlevé 110 jeunes filles et un garçon d'un lycée technique de Dapchi, dans l'État de Yobe. La plupart d'entre eux ont depuis été libérés.

En Birmanie (Myanmar), les attaques de villages de la minorité rohingya ont souvent été synonymes de viols d'enfants, aujourd'hui réfugiés au Bangladesh

Que faire ?

Protéger les enfants des conséquences d'un conflit armé dépend de la conjonction de facteurs multiples :

- Capacité des États à protéger les populations les plus vulnérables ;
- Sensibilisation des populations vulnérables aux risques courus par les enfants qui s'engagent ;
- Respect des traités internationaux (CIDE, Conventions de Genève...);
- Évolution des mentalités et prévention des attitudes discriminatoires renforcées par les conflits ;
- Amélioration de l'éducation donnant des capacités de résistance aux enfants ;
- Aide aux familles et aux communautés à la gestion des conséquences des conflits ;
- Aide aux programmes locaux de réinsertion des enfants victimes (enfants-soldats, invalides, malades, orphelins...);
- Interdiction des mines antipersonnel et lutte contre la dissémination illicite des armes légères et de leurs munitions ;

À cela s'ajoute la nécessité impérieuse de mettre fin à l'impunité des chefs de guerre et de traduire en justice tous les responsables qui utilisent les enfants durant les conflits.

Les droits de l'enfant

Expression



L'une des grandes avancées de ces dernières années est la reconnaissance du droit des enfants à participer, en fonction de leur degré de maturité, aux processus de décision au niveau local ou national, et de contribuer ainsi au développement de la société. Cette participation est étroitement liée à la liberté d'expression ainsi qu'au droit d'accès à l'information et à la liberté d'association.

L'article 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant indique que les enfants ont le droit de participer à la prise des décisions pouvant avoir des répercussions sur leur vie et d'influencer ces décisions et d'y être associés.

C'est un droit fondamental, qui requiert un engagement et des actions efficaces pour devenir une réalité vivante pour que le droit de l'enfant d'être entendu et de voir ses vues ou opinions prises en considération soit effectif.

Pourquoi sont-ils peu consultés ?

Facteurs historiques

L'origine du mot vient du latin populaire *infans*, qui désigne celui qui ne parle pas. Par ailleurs, si l'adolescent réclame le droit à l'expression, il est une création récente de nos sociétés. Jadis, l'enfant entrait dès la puberté dans le monde des adultes. Dans les milieux aisés, il fréquentait des établissements dont le règlement ne prévoyait pas son autonomie intellectuelle. Les plus pauvres étaient apprentis, ouvriers, sous des règlements beaucoup plus restrictifs.

Facteurs sociaux

L'idée qu'un enfant, considéré comme en devenir, immature, puisse donner son avis sur le monde qui l'entoure a mis très longtemps à émerger. La tentation est cependant toujours de le renvoyer à son développement, forcément incomplet. Dans les pays où l'enfant doit travailler, est soumis à la violence sociale, la question de son droit à l'expression ne se pose même pas.

Facteurs économiques

L'enfant a désormais un rôle essentiel dans nos sociétés de consommation : il est consommateur, prescripteur, y compris pour des achats familiaux. Mais cette forme d'expression est une autre forme de soumission au monde des adultes.

Ce qui en découle

Pour nombre d'enfants, les Objectifs du millénaire pour le développement nous rappellent que d'autres droits, élémentaires, passent avant celui à l'expression. Or, comme pour les adultes, Amnesty International insiste sur l'indivisibilité de tous les droits humains.

Pour les enfants

Grandir, c'est développer son corps et son esprit, prendre conscience de ses besoins, de son entourage, de ses capacités. En fonction de son âge et de sa maturité, il devrait pouvoir exprimer cela lui-même. Parler à sa place, c'est le limiter à un rôle d'exécutant, de suiveur, qui risque de perdurer à l'âge adulte.

Pour les sociétés

L'expression des enfants, quand elle existe, apporte un regard neuf, original, dont la société a tort de se priver, ce qui ressort de la participation des jeunes aux conseils municipaux et généraux créés pour eux. Planter des arbres fruitiers dans les quartiers sensibles, organiser des actions « capitaine de soirée », travailler à des aménagements urbains... ce sont des idées de ces jeunes.

Pour les droits humains

Un enfant interdit de parole, parfois privé d'école, sans prise sur son devenir, autant d'entraves à son autonomie personnelle, à sa capacité à défendre ses droits et ceux des autres.

Pour le droit à l'expression

Source : <https://www.unicef.fr/dossier/participation-des-enfants-et-des-jeunes>

Pour L'UNICEF, le droit à la participation signifie d'intégrer la voix des enfants et des jeunes au débat public en leur enseignant comment influencer de façon constructive le monde qui les entoure. Ne pas consulter le point de vue des enfants, comme l'expliquait un garçon de neuf ans, « c'est comme fabriquer des vêtements pour quelqu'un dont on ne connaîtrait pas la taille » !

En ce sens la France a adopté la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui modifie la loi de 1901 relative aux associations. Elle facilite l'accès aux jeunes à la vie associative :

- Avant 16 ans : un jeune peut créer une association ou être élu membre du conseil d'administration d'une association. Le jeune doit pour cela, préalablement à toute action de sa part (participation à une AG constitutive, présentation sur une liste pour être élu...), demander une autorisation écrite à ses parents.
- Entre 16 et 18 ans : il n'y a pas besoin d'autorisation préalable pour créer une association ou être élu dirigeant d'une association. Une fois le jeune élu un des dirigeants de l'association devra informer les représentants légaux du mineur.

Manifestations avec ou pour les enfants

Source : *Amnesty International - Septembre 2018*

À l'automne 2017, le Togo connaît un vaste mouvement de protestations populaires à l'appel des partis politiques de l'opposition pour réclamer des réformes constitutionnelles. Le 20 septembre 2017 à Bafilo (au nord du pays), Rachad, 14 ans participe, en compagnie de son père Agrignan, à une manifestation pacifique. Les forces de l'ordre donnent l'assaut, des gaz lacrymogènes sont lancés, les manifestants se dispersent. Plus tard, le père apprend le décès de son fils tué par balle dans la poitrine. Malheureusement, Rachad n'est pas le seul enfant mort lors des manifestations de 2017. À Lomé, la capitale, Yaogan Zoumekey a aussi pleuré la mort de son fils, Joseph, âgé de 13 ans, élève en classe de 6^{ème}. Sorti faire des courses dans le quartier a été lui aussi tué par balle durant les manifestations du 18 octobre 2017. Dans les deux cas, les causes réelles de ces morts n'ont jamais été élucidées.

Source : *Amnesty International - Décembre 2018*

Un mouvement de lycéens débute le 3 décembre, initialement pour protester contre la réforme du baccalauréat et la procédure d'admission à l'université. Dans la semaine qui a suivi, plus de 200 lycées à travers la France ont été bloqués par des élèves. Le 5 décembre, devant le lycée Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse (95), Issam, 17 ans, a été victime d'un tir de flashball. Le 6 décembre, des affrontements ont éclaté entre la police et des élèves du lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie (78). 163 élèves, dont les plus jeunes n'avaient que 13 ans, ont été arrêtés. Des dizaines de lycéens ont été contraints de s'agenouiller, les mains derrière la tête ou menottées dans le dos maintenus jusqu'à quatre heures dans cette position sans avoir eu à manger ni été examinés par un médecin avant d'être interrogés.

Source : *Amnesty International – mars 2019*

En Algérie, les jeunes se rebellent contre le système politique algérien et défilent régulièrement dans les grandes villes du pays. Le 22 février 2019, on déplorait 41 arrestations arbitraires de manifestants depuis le début des manifestations, la plupart ayant été détenus quelques heures avant d'être relâchés.

Source : *Amnesty International – juin 2019*

En Europe, sous la houlette de Greta Thunberg, 16 ans, les jeunes se mobilisent et manifestent régulièrement pour dénoncer l'urgence climatique. Le 7 juin, la jeune fille se voit décerner le prix d'« Ambassadrice de conscience » par Amnesty International.

Que faire ?

Les efforts concernent tous les niveaux et doivent converger :

- Éduquer les familles et les professionnels de l'enfance à prendre en compte l'avis de l'enfant pour ce qui le concerne, selon son degré de maturité ;
- Éduquer l'enfant lui-même, l'adolescent, à l'autonomie, dans les familles, les structures scolaires et parascolaires ;
- Favoriser son engagement dans des structures sportives, associatives, sociales pour développer sa réflexion personnelle et sa capacité d'expression ;
- Ne plus le considérer, dans les sociétés occidentales, comme un consommateur dont l'argent de poche intéresse les entreprises...

Les droits de l'enfant

Pistes pédagogiques



Toute intervention doit être préparée en amont avec l'éducateur, l'éducatrice, l'enseignant... Les thèmes abordés peuvent être sensibles pour certains enfants, il faut y réfléchir avec lui. De même, à la fin, une évaluation et un suivi sont souhaitables.

Les pistes pédagogiques proposées ici peuvent se concentrer sur un seul droit ou en considérer plusieurs. Elles demandent un peu de matériel. Dans tous les cas, il est bon de partir des réactions des participants, de leurs connaissances, de leur questionnement.

On trouvera des idées de supports pour amorcer et nourrir la réflexion, puis une approche par l'âge, enfin une approche par droit ou par thème.

Voir aussi sur le site www.Amnesty.fr : menu « agir » : « éduquer aux droits humains » : espace éducation : « droits de l'enfant »

Documents (* signale les documents disponibles et téléchargeables sur le site AIF www.amnesty.fr)

- Fiche pédagogique « Enfants » (réf : SF18 EDH 03)*
- Le texte simplifié de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Des activités pour éduquer aux droits humains
- Kit pédagogique d'ATD-Quart Monde : « Les droits de l'enfant »

Différents supports

L'entrée en matière peut se faire de plusieurs manières.

Après avoir déterminé le projet, il est intéressant de voir comment organiser la ou les séance(s). L'entrée en matière peut se faire de plusieurs manières. Le plus simple est d'amener les enfants à s'interroger sur la problématique, à l'aide d'un support plutôt que d'entrer directement dans une discussion ou un travail de réflexion.

Nous commençons par des activités intéressant les plus jeunes, soit ceux qui sont à l'école primaire et au collège, en 6^{ème} ou 5^{ème}. D'autres activités sont ensuite proposées pour les plus grands.

Entrée par l'image

Elle réussit particulièrement avec les plus jeunes. Selon les individus, l'image peut revêtir plusieurs significations et donner lieu à diverses interprétations, ce qui permet aux participants d'exprimer certaines de leurs idées ou conceptions.

Idées de supports visuels

- L'exposition de la commission EDH *Enfance et convention* (réf SF19 EDH 16)*. Elle est accompagnée d'un livret pédagogique pour son utilisation (réf SF 19 EDH 17)*. Cette dernière est plus spécialement destinée aux jeunes enfants : chaque panneau est composé d'une photo « réaliste », d'un dessin fait par un enfant en situation difficile, d'une photo montrant un objet symbolique du droit évoqué.
- Les photos des calendriers d'Amnesty International avec des enfants ;
- Des dessins d'enfants de pays émergents ;
- Tout visuel en liaison avec le thème que l'on veut aborder, à condition qu'il ne soit pas « fermé » (il doit offrir une liberté d'interprétation).

Comment s'en servir ?

- Faire parler les enfants autour de ce qu'ils voient, faire préciser, échafauder des hypothèses. Par exemple, la photo d'un enfant africain avec une mitraillette amène à chercher pourquoi il a cette arme, ce qu'il peut en faire, où sont ses parents, etc.

- En même temps, inscrire quelques mots au tableau pour garder une trace des idées. À partir de ces mots, on peut faire formuler (plus ou moins nettement selon l'âge) les réactions par rapport à la situation. Est-ce « normal » ? Que devrait faire cet enfant au lieu de se battre ?
- À partir de là, faire réfléchir sur la notion de droit des enfants, en intervenant davantage, mais en laissant largement la parole (voir les propositions dans les pages pédagogiques de ce livret) ;
- Selon l'âge, on peut alors entamer un débat et approfondir le problème en donnant des informations, en faisant réfléchir. On peut proposer une action (lettre à envoyer) ou une production (texte, image, mise en scène, jeu dramatique...).

Entrée par un support plus important

Une exposition

- L'exposition *La convention internationale des droits de l'enfant* réalisée par la commission des droits de l'enfant. Cette exposition est accompagnée d'un livret *Commentaires et compléments* pour quelques panneaux.
- L'exposition de la commission EDH *Enfance et convention* (réf SF19 EDH 16)*. Elle est accompagnée d'un livret pédagogique pour son utilisation (réf SF 19 EDH 17)*. Cette dernière est plus spécialement destinée aux jeunes enfants.

Les jeunes peuvent découvrir l'une ou l'autre exposition avant l'intervention et en parler avec leur enseignant. On peut aussi la leur faire découvrir au début de l'intervention.

On peut encore choisir de distribuer chaque panneau à un groupe d'enfants en leur demandant de le commenter et d'exposer aux autres ce qu'ils voient et ressentent (voir page précédente à propos des photos).

- Le travail des enfants, un mal universel et Droit à l'éducation des enfants Roms en Europe disponibles sur <http://ai405.free.fr/>
- Une exposition photo organisée par une ville, un musée... sur le thème de l'enfance peut servir également de déclencheur.

Une vidéo

On peut utiliser le film d'animation court, réalisé par des élèves de 4^{ème}, parlant des droits des enfants et adapté aux enfants *Deux vies* disponible sur la clé USB produite par la commission EDH.

- Il sera nécessaire de le décrypter avec les enfants et de le repasser ;
- Le décodage s'intéresse à ce qui est montré : un enfant « blond » fait des choses ordinaires (manger, jouer, étudier...), un enfant « brun », en parallèle, vit autrement. Un lien les unit ;
- À partir de ces situations concrètes, on peut faire énoncer les droits des enfants, les violations qu'ils subissent, rechercher les causes/conséquences/solutions.

Pour les plus grands, des vidéos sont disponibles sur YouTube.

Entrée par un questionnement

Cette entrée peut être utilisée à tout âge. On part de ce que savent, croient, imaginent les jeunes. Ils ont des connaissances, plus ou moins éparpillées, que le questionnement peut mettre en lien. On peut procéder ainsi :

- Choisir une problématique, par exemple, les enfants au travail. On peut commencer en parlant de métiers ou domaines d'activité, d'objets ou d'aliments de la vie de tous les jours (agriculture, tapis, ballons...) : qu'en savent les jeunes ? savent-ils d'où ils viennent, comment ils sont fabriqués... ?
- Organiser les idées données en les notant au fur et à mesure au tableau et en les regroupant. Exemple : on met en haut à droite les activités, à gauche les problèmes, en bas les pays..., en réservant un endroit pour « l'inclassable » ;
- Étudier ensemble le tableau et essayer de synthétiser et enrichir chaque aspect. Pour les activités, chercher par exemple pourquoi les enfants y sont employés et pourquoi ils travaillent.
- Selon l'âge, on cherche à déterminer les causes, conséquences, exemples de la problématique. Les fiches pédagogiques sont une aide dans cette démarche ;
- On donne aux enfants le texte de la CIDE (la version simplifiée d'Amnesty International ou de l'UNICEF, téléchargeable). Selon l'âge, on regarde un ou plusieurs articles et on cherche à déterminer la conception des droits de l'enfant que promeut le texte.
- Aller vers une action par l'écriture d'une lettre (à partir d'une action urgente, d'un cas de la Chronique ou des personnes en danger) ou par une réalisation (reportage, exposé, mur d'expression, texte, théâtre...).

Entrée par la lecture

On fera découvrir et lire (avec les éducateurs) des albums pour enfants selon les thèmes choisis.

Les livres présentés ici sont soutenus par Amnesty International.

Généralistes

- *Les Enfants du monde racontent* / Anne-Marie Thomazeau, illustrations d'Alice Graveau. Éd. La Martinière Jeunesse, 2011. (voir Fiche Lire et faire lire d'octobre 2011, réf SF 13 EDH 33)*
- *Afrique : le droit à l'enfance : libertés, droits, justice* / Jessica Reuss-Nliba, Didier Reuss, illustrations Emily Nudd-Mitchell. Éd. Le Sablier, 2009 - Pour primaire.
- *Je serai trois milliards d'enfants* / Alain Serres. Éd. Rue du monde, 2009 - À partir de 11 ans.

Droit à la liberté des choix

- *Perce Neige et les trois ogresses* / Gaël Aymon. Éd. Talents Hauts, 2014 - Pour primaire. (voir Fiche Lire et faire lire de novembre 2014, réf SF 14 EDH 24)*
- *La déclaration du droit des filles* / Élisabeth Brami. Éd. Talents hauts, 2014.
- *La déclaration du droit des garçons* / Élisabeth Brami. Éd. Talents hauts, 2014.

Droit à ne pas subir de discrimination

- *La chanson de Richard Strauss* / Marcus Maite. Éd. Sarbacane, 2012 - Du CM1 jusqu'en 5^{ème}. (voir Fiche Lire et faire lire de décembre 2013, réf SF 13 EDH 31)*
- *La bête curieuse* / Didier Lévy. Éd. Sarbacane, 2006 - Pour primaire/5^{ème}.
- *Choco et Gélatine* / Yann Kebbi. Éd. Sarbacane, 2014 - Pour les petits. (voir Fiche Lire et faire lire de novembre 2014, réf SF 14 EDH 25)*
- *Le premier livre de toutes nos couleurs* / Alain Serres. Éd. Rue du monde, 2012.

Droit à la santé

- *SOS enfants du monde* / Donald Grant. Éd. Gallimard, 2008 - À partir de 6 ans.

Droit à la sécurité

- *Aissata et Tatihou* / Jocelyne Sauvard. Éd. Sorbier, 2007.
- *Les deux vies de Ning : de la Chine à Paris-Belleville* / Valentine Coby. Éd. Autrement jeunesse, 2013. À partir de 11 ans.

Droit à l'éducation

- *La fille du pays des neiges* / Zhi hong He. Éd. Le Sorbier, 2007 - Pour primaire.
- *Madassa* / Michel Séonnet. Sarbacane, 2003 - Pour primaire.
- *Malala : pour le droit des filles à l'éducation* / Raphaële Frier. Éd. Rue du monde, 2015 - Pour primaire.
- *L'histoire de Malala* / Viviana Mazza. Éd. Gallimard jeunesse, 2014 - À partir de 11 ans.

Droit à ne pas être exploité(e)

- *Les Enfants du monde racontent* / Anne-Marie Thomazeau, illustrations d'Alice Graveau. Éd. La Martinière Jeunesse, 2011. (voir Fiche Lire et faire lire d'octobre 2011, réf SF 13 EDH 33)*
- *Les enfants de l'espoir : pour un monde solidaire* / Annick de Giry. Éd. des Éléphants, 2016 - Pour primaire. (voir Fiche Lire et faire lire de mai 2016, réf SF 16 EDH 12)*
- *Moins que rien* / Yves-Marie Clément. Éd. Talents hauts, 2018 (Livres et égaux) - Pour primaire.
- *Mina esclave* / Françoise Guyon, Roger Orengo. Éd. Grandir, 2009 - Pour plus de 10 ans.

Droit des enfants dans les conflits armés

- *En attendant l'aube* / Luisella Grondona. Éd. Grandir, 2007.
- *Aissata et Tatihou* / Jocelyne Sauvard. Éd. Sorbier, 2007 - Pour primaire.
- *Les Enfants du monde racontent* / Anne-Marie Thomazeau, illustrations d'Alice Graveau. Éd. La Martinière Jeunesse, 2011. (voir Fiche Lire et faire lire d'octobre 2011, réf SF 13 EDH 33)*

Les enfants face à la violence

- *La Pouilleuse* / Clémentine Beauvais. Éd. Sarbacane, 2012 - Pour les plus grands. (voir Lire et faire lire d'octobre 2012, réf SF 13 EDH 44)*
- *En attendant l'aube* / Luisella Grondona. Éd. Grandir, 2007.
- *Paco prince des rues* / Françoise Guyon. Éd. Grandir, 2006.
- *Akim court* / Charles K. Dubois. Éd. Pastel, 2012 - Pour primaire jusqu'en CE. (voir Fiche Lire et faire lire de juin 2012, réf SF 13 EDH 38)*
- *La malédiction d'être fille* / Dominique Sigaud. Éd. Albin Michel, 2019 (Documents) - Pour ados/adultes.

Droit d'expression

- *Mya et le mot qu'on ne pouvait prononcer* / Françoise Guyon. Éd. Grandir, 2011.
- *Good morning Mr Paprika* / Lucie Land. Éd. Sarbacane, 2011 - À partir de la 5^{ème}.

Selon l'âge

Pour commencer avec des enfants (primaire, maison de l'enfance, médiathèque...)

Les plus jeunes (7-9 ans)

Approche par l'image, l'exposition sur la CIDE, des livres.

- Droits : santé, école, travail.

Ce qu'il faudrait pour que tous les enfants aient des droits.

- Action : Les enfants ne peuvent pas signer, mais ils peuvent écrire un message de soutien à un jeune en difficulté (voir les actions urgentes concernant des enfants) ou bien réaliser un dessin/un texte expliquant son cas et qui sera exposé.

Les plus âgés (9-12 ans)

Approche par l'image, le questionnement, la vidéo, l'exposition, les livres.

- Droits et thématiques possibles : santé, école, travail, identité, discrimination, conflits armés, expression ;
- Action : une lettre en art posté au défenseur des droits, un texte/dessin pour le mur d'expression s'il y en a un, art posté, exposition dans la classe...

Pour commencer avec des adolescents (niveau collège, centre de loisirs, médiathèques...)

Les 12 - 15 ans

- Tout support.
- Toutes thématiques.
- Action : comme pour les grands élèves de primaire, une carte ou une lettre à Amnesty International France pour soutenir un enfant protégé par Amnesty International (actions urgentes ; Chronique, personnes en danger...). Un travail sur le commerce équitable. Art posté.

D'autres activités

Partir de magazines d'actualité. Choisir ceux qui sont faits pour les enfants/adolescents...

- Par groupes de 2, les plus grands cherchent des articles dans les magazines, aux plus petits on donne des articles montrant les droits des enfants : violation ou progrès ;
- Chaque binôme résume rapidement l'article aux autres (oralement) ;
- Donner une version simplifiée ou non de la CIDE et chercher quel droit est en jeu dans la situation décrite.
- Une exploitation peut consister à envoyer une lettre (avec art posté ou non) à une personnalité concernée (selon les droits).

Travail sur un droit

Le droit à une identité, une nationalité

La notion de papiers d'identité. À quoi servent ces documents? Comment les obtient-on? La déclaration à la naissance et son importance. Les pays où cette déclaration est peu ou mal faite : quelles conséquences? On peut y ajouter des photocopies de papiers d'identité d'autres pays pour voir ce que chaque pays inscrit sur ces papiers.

- **Le droit à ne pas subir de discrimination**

- Voir le dossier spécial « discrimination » sur le site Amnesty.fr.
- La Fiche pédagogique « Discrimination » (réf SF19 EDH 10)*

- **Le droit à la santé**

Voir les activités du livret pédagogique sur la Dignité (réf. SF 11 EDH 15)*.

- **Le droit à l'éducation**

Un questionnement peut partir du ressenti des jeunes par rapport à leur propre scolarité, qu'ils ont, en groupe, tendance à présenter assez négativement. S'ils n'allaient pas à l'école, que feraient-ils? Les réponses orientent vers les enfants au travail.

Avec la vidéo *Deux vies*, réfléchir sur ce que signifie réellement l'école. Il ne s'agit pas de les faire aimer l'école, mais de les aider à en comprendre mieux les enjeux et la nécessité pour tous d'y accéder.

- **Le droit à ne pas être exploité**

Cette thématique se lie facilement à la précédente. Vidéo sur le travail des enfants.

- **Le droit des enfants dans les conflits armés**

Les enfants-soldats sont une approche intéressante, les jeunes en ont le plus souvent entendu parler.

- **Le droit des enfants face à la violence**

Sujet délicat, voir avec l'enseignant/l'éducateur.

Pour les plus grands, lecture de *La Pouilleuse* (voir Lire et faire lire d'octobre 2012, réf SF 13 EDH 44)*.

- **Le droit à l'expression**

Partir d'un questionnement : « avez-vous l'impression d'être écoutés? de pouvoir dire ce que vous voulez? Comment les enfants peuvent-ils se faire entendre? Quels sont leurs droits?... » Découverte de la vie de la cité : les conseils municipaux et généraux des jeunes. L'expression dans l'établissement scolaire.

ENFIN...

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter la commission EDH, à consulter nos documents complémentaires sur le site Internet, avec en particulier les fiches pédagogiques (méthodologie, bibliographie, fiches thématiques...).

Amnesty International, France

<http://www.amnesty.fr/>

Service éducation

education@amnesty.fr

Commission éducation aux droits humains

comedh@amnesty.fr

Commission des droits de l'enfant

comenfants@amnesty.fr

Contact local :



www.amnesty.fr

76 Boulevard de la Villette

75019 Paris

Tél. : 01 53 38 65 65

Fax : 01 53 38 55 00